

LOI

Loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie

NOR: ECOX0200139L

Titre Ier : L'accès aux réseaux de gaz naturel. (abrogé)

Titre II : La transparence et la régulation du secteur du gaz naturel. (abrogé)

Article 12

A modifié les dispositions suivantes :

- Abroge Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 36 (Ab)

Article 13

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 10 (M)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 12 (M)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 14 (M)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 21 (VT)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 23 (M)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 24 (VT)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 25 (M)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 28 (M)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 29 (VT)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 3 (M)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 30 (M)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 31 (VT)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 32 (V)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 33 (M)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 34 (V)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 35 (M)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 37 (V)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 38 (M)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 39 (M)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 4 (M)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 40 (M)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 43 (VT)

- Modifie Décret n°2002-1267 du 16 octobre 2002 - art. 2 (V)
- Modifie Décret n°2002-1434 du 4 décembre 2002 - art. 10 (V)
- Modifie Décret n°2002-1434 du 4 décembre 2002 - art. 12 (V)
- Modifie Décret n°2002-1434 du 4 décembre 2002 - art. 13 (V)
- Modifie Décret n°2002-1434 du 4 décembre 2002 - art. 15 (V)
- Modifie Décret n°2002-1434 du 4 décembre 2002 - art. 2 (M)
- Modifie Décret n°2002-1434 du 4 décembre 2002 - art. 3 (V)
- Modifie Décret n°2002-1434 du 4 décembre 2002 - art. 6 (V)
- Modifie Décret n°2002-1434 du 4 décembre 2002 - art. 8 (V)
- Modifie Décret n°2002-1434 du 4 décembre 2002 - art. 9 (V)
- Modifie Code de justice administrative. - art. L311-4 (M)

Titre III : Le service public du gaz naturel. (abrogé)

Article 19

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 10 (M)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 3 (M)

Article 20

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 44 (Ab)

Titre IV : Le transport et la distribution de gaz naturel.

Article 22-1 (différé)

- Modifié par Ordonnance n°2010-418 du 27 avril 2010 - art. 12

Les distributeurs de gaz naturel ou de tout autre gaz combustible utilisant des réseaux publics de distribution informent les communes sur le territoire desquelles sont situés les réseaux qu'ils exploitent ou, le cas échéant, leurs établissements publics de coopération intercommunale ou les syndicats mixtes, lorsque la compétence afférente à la distribution publique de gaz leur a été transférée, et l'autorité administrative de l'Etat territorialement compétente en matière de réglementation et de police du gaz, du tracé et des caractéristiques physiques des infrastructures qu'ils exploitent. Ils maintiennent à jour les cartes de ces réseaux.

Ils transmettent en outre les informations nécessaires au titre de la sécurité des travaux exécutés à proximité des réseaux à un organisme habilité dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. Ce décret précise les caractéristiques des informations à transmettre et les modalités de cette transmission. L'organisme habilité met gratuitement les informations collectées à la disposition des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des syndicats mixtes concernés et des services de l'Etat.

Article 27

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°58-336 du 29 mars 1958 - art. 11 (VT)

Article 28

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Code minier - art. *104 (VT)
- Crée Code minier - art. *104-1 (V)
- Crée Code minier - art. *104-2 (M)
- Crée Code minier - art. *104-3 (M)
- Crée Code minier - art. *104-4 (VT)
- Crée Code minier - art. *104-5 (VT)
- Crée Code minier - art. *104-6 (VT)
- Crée Code minier - art. *104-7 (VT)
- Crée Code minier - art. *104-8 (VT)
- Crée Code minier - art. *3-1 (VT)
- Modifie Code minier - art. *4 (V)

Article 29

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code de l'urbanisme - art. L421-8 (M)
- Modifie Code minier - art. *119-1 (M)

Titre V : Les stockages souterrains et l'accès des tiers aux stockages souterrains de gaz naturel.

Titre V : Le stockage souterrain. (abrogé)

Titre VI : Contrôle et sanctions.

Article 33

A modifié les dispositions suivantes :

Article 34

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L3232-2 (M)

Article 35

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 4 (M)

Article 36

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 10 (M)

Titre VII : Dispositions relatives au service public de l'électricité. (abrogé)

Article 38

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 10 (M)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 15 (M)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 2 (M)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 23 (M)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 41 (M)
- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 5 (M)

Article 39

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 8 (M)

Article 40

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 8 (M)

Article 41

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 10 (M)

Article 42

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 13 (VT)

Article 43

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 15 (M)

Article 44

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 15 (M)

Article 45

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 15 (M)

Article 46

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 20 (V)

Article 47

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 22 (M)

Article 48

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 22 (M)

Article 49

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 22 (M)

Article 50

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 22 (M)

Article 51

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 22 (M)

Article 52

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 23 (M)

Article 53

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 27 (M)

Article 54

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 28 (M)

Article 55

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 30 (M)

Article 56

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 38 (M)

Article 57

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°2000-108 du 10 février 2000 - art. 44 (Ab)

Article 58

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°1919-10-16. du 16 octobre 1919 - art. 10 (M)

Article 61

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Code général des collectivités territoriales - art. L3333-10 (V)
- Crée Code général des collectivités territoriales - art. L3333-8 (V)
- Crée Code général des collectivités territoriales - art. L3333-9 (V)

Article 62

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Loi n°46-628 du 8 avril 1946 - art. 1 (VT)
- Modifie Loi n°46-628 du 8 avril 1946 - art. 8 (M)
- Abroge Ordonnance n°58-1132 du 25 novembre 1958
- Abroge Ordonnance n°58-1132 du 25 novembre 1958 - art. 1 (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1132 du 25 novembre 1958 - art. 10 (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1132 du 25 novembre 1958 - art. 11 (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1132 du 25 novembre 1958 - art. 12 (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1132 du 25 novembre 1958 - art. 13 (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1132 du 25 novembre 1958 - art. 2 (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1132 du 25 novembre 1958 - art. 3 (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1132 du 25 novembre 1958 - art. 4 (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1132 du 25 novembre 1958 - art. 5 (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1132 du 25 novembre 1958 - art. 6 (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1132 du 25 novembre 1958 - art. 7 (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1132 du 25 novembre 1958 - art. 8 (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1132 du 25 novembre 1958 - art. 8 bis (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1132 du 25 novembre 1958 - art. 9 (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1332 du 23 décembre 1958
- Abroge Ordonnance n°58-1332 du 23 décembre 1958 - art. 1 (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1332 du 23 décembre 1958 - art. 1 (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1332 du 23 décembre 1958 - art. 10 (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1332 du 23 décembre 1958 - art. 11 (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1332 du 23 décembre 1958 - art. 2 (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1332 du 23 décembre 1958 - art. 3 (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1332 du 23 décembre 1958 - art. 4 (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1332 du 23 décembre 1958 - art. 5 (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1332 du 23 décembre 1958 - art. 6 (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1332 du 23 décembre 1958 - art. 7 (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1332 du 23 décembre 1958 - art. 8 (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1332 du 23 décembre 1958 - art. 8 bis (Ab)
- Abroge Ordonnance n°58-1332 du 23 décembre 1958 - art. 9 (Ab)
- Abroge Loi n°70-1324 du 31 décembre 1970
- Abroge Loi n°70-1324 du 31 décembre 1970 - art. 1 (Ab)
- Abroge Loi n°70-1324 du 31 décembre 1970 - art. 2 (Ab)

- Abroge Loi n°70-1324 du 31 décembre 1970 - art. 3 (Ab)
- Abroge Loi n°70-1324 du 31 décembre 1970 - art. 4 (Ab)
- Abroge Loi n°70-1324 du 31 décembre 1970 - art. 4 bis (Ab)
- Abroge Loi n°70-1324 du 31 décembre 1970 - art. 5 (Ab)
- Modifie Loi - art. 81 (M)

Par le Président de la République :

Jacques Chirac.

Le Premier ministre,

Jean-Pierre Raffarin.

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Francis Mer.

La ministre déléguée à l'industrie,

Nicole Fontaine.

Loi n° 2003-8.

- Directive communautaire :

Directive n° 98/30/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 juin 1998 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel.

- Travaux préparatoires :

Sénat :

Projet de loi n° 406 (2001-2002) ;

Rapport de M. Ladislas Poniatowski, au nom de la commission des affaires économiques, n° 16 (2002-2003) ;

Discussion les 15 et 16 octobre 2002 et adoption, après déclaration d'urgence, le 16 octobre 2002.

Assemblée nationale :

Projet de loi, adopté par le Sénat, n° 326 ;

Rapport de M. François-Michel Gonnot, au nom de la commission des affaires économiques, n° 400 ;

Discussion les 11, 12 et 13 décembre 2002 et adoption le 17 décembre 2002.

Sénat :

Projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, n° 99 (2002-2003) ;

Rapport de M. Ladislas Poniatowski, au nom de la commission mixte paritaire, n° 100 (2002-2003) ;

Discussion et adoption le 19 décembre 2002.

Assemblée nationale :

Rapport de M. François-Michel Gonnot, au nom de la commission mixte paritaire, n° 475 ;

Discussion et adoption le 19 décembre 2002.